

CHANCELLERIE

Journée d'action du 28 avril **Haro sur le bruit à Saint-Imier**

Cette année, la Journée internationale contre le bruit s'attaque aux perturbations causées par le trafic motorisé. La municipalité de Saint-Imier a pris le slogan «le bruit hors-jeu» à son compte. Avec le concours de la police cantonale et de l'office des ponts et chaussées, elle a présenté mardi 27 avril le plan d'action pour les prochaines années.



Le maire Patrick Tanner l'a rappelé en ouverture de la conférence de presse: en Suisse, plus d'un million de personnes sont affectées par le bruit provoqué par le trafic routier. Il peut en découler «du stress, de la fatigue et d'autres manifestations plus ou moins délétères avec des effets à long terme sur la santé».

Avec l'arrivée des beaux jours, le bruit va encore s'amplifier. Si les trois cols qui entourent Saint-Imier «constituent une magnifique destination pour les motards», les vrombissements des machines «causent de nombreuses nuisances à la population et à la faune sauvage». Des affiches avec le slogan «Le bruit hors-jeu – Merci pour votre conduite silencieuse» ont ainsi été posées en plusieurs lieux stratégiques, à proximité notamment des cols du Mont-Crosin et des Pontins.

Contrevenant aujourd'hui, victime demain?

La police cantonale met elle aussi plutôt l'accent sur la sensibilisation que la répression. «Nous nous efforçons d'éviter au maximum que les contrevenants récidivent», explique Juan-Manuel Salvi, chef de la police dans le Jura bernois.

«Nous essayons de leur faire prendre conscience de la problématique, mais aussi de les responsabiliser. La lutte contre le bruit concerne tout le monde. Personne n'est à l'abri de ces nuisances. Contrevenant aujourd'hui, victime demain?», lance Juan-Manuel Salvi.

Afin de déterminer les nuisances sonores provoquées par le trafic routier, un projet d'assainissement des routes cantonales traversant la localité de Saint-Imier n° 248.2 (vers le col du Mont-Crosin – Mont-Tramelan) et n° 1328 (direction Les Pontins) a été approuvé en janvier de cette année. Dans un premier temps, le bruit a été déterminé au droit de 75 bâtiments pour l'année 2019. Afin de considérer l'évolution continue du trafic, les niveaux de bruit ont été extrapolés à l'horizon d'assainissement 2039.

Les résultats sont parlants. Dans moins de 20 ans, «les valeurs-limites d'immission seront dépassées au droit de 29 bâtiments représentant environ 254 personnes», souligne Cédric Berberat, chef de l'office des ponts et chaussées du Jura bernois. Pour trois d'entre eux, les valeurs d'alarme sont atteintes voire dépassées.

Réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h

Des analyses effectuées, il ressort que la réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h est indiqué. Par contre, explique Cédric Berberat, «la mise en place d'un revêtement antibruit a été jugée inopportune en raison de la problématique de l'utilisation des chaînes à neige en hiver, qui influe négativement sur la durabilité de tels revêtements».

La construction de cinq parois antibruit permettra de protéger huit bâtiments. Pour trois immeubles, des mesures sur les bâtiments seront nécessaires. «Malgré les mesures planifiées, les valeurs-limites d'immission resteront dépassées pour 22 bâtiments.»

Les coûts pour l'ensemble du projet s'élèvent à un peu plus de 1 million de francs. Ils seront entièrement à la charge du canton de Berne après déduction d'une contribution fédérale d'environ 20%.

La réalisation de ces mesures est planifiée à partir de cette année. Elle s'échelonnera jusqu'en 2023. L'opération débutera par la réduction de la vitesse de 50 à 30 km/h, laquelle servira de base pour les projets de réaménagement de la Route de Tramelan ainsi que des rues de la Suze, de la Gare et du Vallon.

Mesures d'accompagnement sur le réseau communal

«Le Conseil municipal accueille favorablement les projets de l'office des ponts et chaussées tout en restant attentif aux mesures d'accompagnement qu'il conviendra de mettre en place», précise Jessica Haenni, cheffe du département urbanisme et mobilité. Il s'agira notamment de veiller à éviter un report du trafic dans les quartiers d'habitation.

En instaurant un régime de vitesse à 30 km/h sur deux des trois routes cantonales qui traversent Saint-Imier, le programme d'assainissement du canton bouleverse la logique à laquelle nous étions jusqu'ici habitués, admet la conseillère municipale. «C'est un changement de grande ampleur. (...) Il faudra du temps pour s'y habituer. Mais nous le comprenons et nous espérons que nos citoyennes et citoyens sauront voir les avantages et les opportunités que ces mesures, mais aussi et surtout les projets de revalorisation des routes cantonales qui suivront, apporteront à leur qualité de vie.» (cha)

Saint-Imier, le 27 avril 2021